

Article :

Langue : Français

Publiée : 29 octobre 2024

Droits d'auteur : cette publication a été publiée en libre accès selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.



Les limites de la souveraineté des états dans l'alliance des états du sahel face aux ingérences en droit international

Pr Nizeyimana Jean Baptiste¹, Sirima Kakenien Maximin², Sanfo Paulin³, Pr Jean Luc Perez⁴

Résumé

Cette recherche examine les limites de la souveraineté des États dans l'alliance des États du Sahel face aux ingérences en droit international. En s'appuyant sur une méthodologie qualitative, l'étude analyse les perceptions des agents de l'État, des experts et des membres de la société civile concernant l'ingérence étrangère et ses implications pour la souveraineté nationale. Les résultats montrent que 95 % des agents de l'État estiment qu'il existe une ingérence significative dans les affaires intérieures de leurs pays, une opinion partagée par une minorité d'experts et de membres de la société civile. L'étude identifie également les principaux acteurs d'ingérence, tels que la CEDEAO, l'ONU, l'UA, l'OTAN et la France, tout en mettant en lumière le rôle ambigu joué par certains leaders africains dans la sollicitation de ces ingérences.

Les conséquences de ces interventions sur la souveraineté des États et la protection des droits humains sont également analysées, révélant que l'ingérence extérieure engendre une instabilité politique et un affaiblissement des processus démocratiques. En outre, les résultats de l'étude soulignent l'urgence de repenser les mécanismes de coopération régionale et internationale pour garantir la souveraineté des États du Sahel tout en respectant les normes du droit international. Ce travail ouvre la voie à de futures recherches sur les stratégies permettant aux États du Sahel de renforcer leur autonomie face aux pressions extérieures et de promouvoir un développement durable et pacifique.

Mots clés : Souveraineté, Ingérence, Sahel, Droit international, Coopération régionale

INTRODUCTION

Le Sahel est une vaste région d'Afrique comprenant plusieurs États, dont le Mali, le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie, et le Tchad. Cette région est marquée par des crises multiformes, allant des conflits armés aux catastrophes climatiques et aux insurrections terroristes. Les organisations internationales (OI) jouent un rôle central dans la promotion des droits de l'homme au Sahel, notamment dans un contexte de gouvernance fragile. Cependant, la présence de ces organisations est parfois perçue comme une forme d'ingérence. La question de savoir si elles

¹ Distant production House university, Académie de la Paix

² Distant production House university, Académie de la Paix

³ Distant production House university, Académie de la Paix

⁴ Distant production House university, Académie de la Paix

contribuent réellement à l'amélioration des droits humains ou si elles les instrumentalisent pour des objectifs géopolitiques ou économiques reste ouverte.

Les organisations internationales telles que l'ONU, l'Union européenne et diverses ONG opèrent dans les États du Sahel avec des programmes axés sur la protection des droits de l'homme. Leurs interventions visent à stabiliser la région et à soutenir les populations locales dans la défense de leurs droits fondamentaux. Cependant, il existe des critiques selon lesquelles ces actions sont souvent biaisées par des intérêts géopolitiques des puissances occidentales. En conséquence, l'application des droits de l'homme peut être vue comme un outil servant des agendas externes plus larges, en lieu et place de répondre aux réels besoins des populations sahéniennes .

Dans de nombreux États du Sahel, les populations et les autorités locales perçoivent l'intervention des organisations internationales sous un angle ambivalent. D'une part, elles apportent une aide humanitaire et juridique cruciale ; d'autre part, elles sont accusées de promouvoir une certaine vision des droits de l'homme qui n'est pas toujours compatible avec les réalités socioculturelles locales. Cette perception peut exacerber les tensions entre les OI et les gouvernements locaux, qui voient dans ces interventions une atteinte à leur souveraineté, et même une tentative de manipulation politique en faveur d'intérêts étrangers .

L'instrumentalisation des droits de l'homme dans le Sahel soulève des questions sur l'utilisation politique de ces interventions. Certaines organisations internationales sont accusées de favoriser des régimes ou des groupes spécifiques en échange d'accès à des ressources naturelles ou de facilités diplomatiques. Par exemple, des critiques émergent lorsqu'une intervention est focalisée sur des violations des droits de l'homme dans une région tout en négligeant d'autres zones où ces violations sont tout aussi graves, mais moins stratégiquement intéressantes pour les intervenants . L'une des conséquences les plus directes de l'instrumentalisation des droits de l'homme est la perte partielle de souveraineté pour les États du Sahel. En effet, les gouvernements sont souvent contraints de céder du terrain aux organisations internationales en raison de la dépendance à l'aide étrangère. Cela peut entraîner un affaiblissement des institutions locales, qui peinent à assurer la protection des droits de l'homme de manière autonome. Par ailleurs, cette situation peut créer des tensions internes, car certains segments de la population voient cette dépendance comme une forme de néocolonialisme .

Les ONG internationales, bien qu'elles jouent un rôle crucial dans la défense des droits de l'homme, sont souvent accusées d'instrumentalisation. Certaines ONG sont financées par des gouvernements étrangers ou des entités privées ayant des intérêts spécifiques dans la région. Leurs actions, bien que présentées comme altruistes, peuvent servir à renforcer l'influence de certains pays dans les affaires intérieures des États sahéniens. Ainsi, les ONG peuvent devenir des acteurs géopolitiques, voire des instruments d'influence indirecte des grandes puissances .

L'instrumentalisation des droits de l'homme par les organisations internationales peut aussi avoir des effets pervers sur la perception même de ces droits par les populations locales. Lorsque les droits de l'homme sont associés à des agendas externes, ils peuvent perdre leur légitimité aux yeux des habitants, qui les considèrent comme des outils de domination plutôt que comme des valeurs universelles. Cela contribue à une méfiance généralisée envers les OI et leurs initiatives, et peut affaiblir les efforts visant à promouvoir une véritable culture des droits de l'homme dans la région .

Pour répondre à cette problématique, une approche plus respectueuse des contextes locaux semble nécessaire. Les organisations internationales doivent travailler en collaboration étroite

avec les gouvernements et les sociétés civiles locales, en prenant en compte les réalités culturelles, politiques et économiques du Sahel. Une meilleure prise en compte des priorités des populations locales permettrait de renforcer l'adhésion aux droits de l'homme et d'éviter l'impression que ces droits sont imposés de l'extérieur pour servir des intérêts étrangers. Ce dialogue ouvert pourrait réduire les tensions et favoriser une appropriation locale des initiatives en faveur des droits de l'homme.

Objectif général

L'objectif général de cette recherche est d'analyser les limites de la souveraineté des États membres de l'alliance des États du Sahel (AES) face aux ingérences des acteurs internationaux, en évaluant comment ces interventions influencent la gouvernance, la sécurité et le respect des droits humains dans la région.

Question de recherche

Dans quelle mesure les ingérences en droit international compromettent-elles la souveraineté des États membres de l'alliance des États du Sahel, et quelles en sont les implications pour leur autonomie politique et leur stabilité interne ?

Hypothèse de recherche

La recherche hypothétise que les ingérences en droit international, bien que souvent justifiées par la nécessité de protéger les droits humains et de maintenir la paix, entraînent une érosion significative de la souveraineté des États du Sahel, limitant ainsi leur capacité à formuler des politiques autonomes et à gérer les défis internes sans influence externe.

I. MATÉRIEL ET MÉTHODES

II.1. Site de l'étude

L'étude se déroulera dans les États du Sahel, principalement au Mali, au Niger, et au Burkina Faso. Ces pays sont choisis en raison de leur exposition prolongée aux interventions des organisations internationales, en particulier dans le cadre des droits de l'homme et des crises sécuritaires. Ces pays sont représentatifs de la dynamique géopolitique régionale du Sahel, marquée par une forte implication des acteurs extérieurs et des défis liés à la souveraineté nationale. L'étude se concentrera à la fois sur les capitales (comme Bamako, Niamey, Ouagadougou) et sur des zones rurales affectées par les conflits.

II.2. Méthodologie

L'approche méthodologique de cette étude sera principalement qualitative, combinant des entretiens semi-directifs avec des acteurs locaux (responsables gouvernementaux, représentants d'ONG, chefs traditionnels) avec les populations locales. Des documents d'analyse, tels que des rapports d'organisations internationales, des articles de presse, et des rapports gouvernementaux, seront examinés pour comprendre les dynamiques d'instrumentalisation des droits de l'homme.

II.3. Type d'étude

Il s'agit d'une **étude exploratoire** et **descriptive**. L'étude exploratoire permettra de mieux comprendre le phénomène complexe de l'instrumentalisation des droits de l'homme, ses mécanismes et ses implications dans les États du Sahel. L'aspect descriptif permettra d'offrir une vision détaillée des perceptions locales et des impacts concrets sur la souveraineté des États et les pratiques locales de protection des droits humains.

II. QUELQUES THEORIES DE L'ETUDE

1. Théorie de la dépendance

La **théorie de la dépendance** explique comment les relations entre les pays développés et les pays en développement créent des dépendances économiques, politiques et sociales qui limitent la souveraineté des pays du Sud. Dans le cadre du Sahel, cette théorie peut être utilisée pour analyser comment l'aide internationale, sous forme d'interventions en matière de droits de l'homme, conduit à une dépendance des États sahéliens vis-à-vis des organisations internationales. Ces interventions, bien qu'ayant des objectifs humanitaires, renforcent souvent l'influence des puissances occidentales dans la région en maintenant les États dans un état de dépendance structurelle.

En appliquant cette théorie, on voit que les gouvernements des États du Sahel se retrouvent souvent dans l'obligation d'accepter les conditions imposées par les organisations internationales pour bénéficier de l'aide, ce qui affaiblit leur capacité à formuler des politiques nationales indépendantes. Les programmes de protection des droits de l'homme, bien qu'importants, sont parfois perçus comme des outils de maintien de cette dépendance, car ils imposent des normes étrangères sans nécessairement tenir compte des réalités locales. Cela entraîne une forme de néocolonialisme, où les droits de l'homme sont utilisés pour légitimer la présence internationale et l'ingérence dans les affaires internes des États du Sahel.

Ainsi, cette théorie met en lumière les relations inégales qui existent entre les pays du Sahel et les organisations internationales. Ces dernières utilisent les droits de l'homme non seulement pour améliorer les conditions des populations, mais aussi pour maintenir un contrôle politique et économique sur la région. Cela remet en question la véritable intention des interventions et montre que la promotion des droits de l'homme peut, dans certains cas, être un outil d'influence externe plus qu'une véritable préoccupation pour les droits des citoyens locaux⁵.

2. Théorie des relations internationales réalistes⁶

La **théorie réaliste des relations internationales** postule que les États et les organisations internationales agissent principalement dans leur propre intérêt, cherchant à maximiser leur pouvoir et leur influence sur la scène internationale. Dans le contexte du Sahel, cette théorie peut être appliquée pour comprendre pourquoi et comment les organisations internationales utilisent les droits de l'homme comme un levier d'influence géopolitique. Selon cette théorie, les organisations ne sont pas toujours motivées par des considérations humanitaires, mais plutôt par des stratégies visant à consolider leur pouvoir dans la région.

Les interventions des organisations internationales dans le domaine des droits de l'homme peuvent être vues comme des tentatives de renforcer l'influence occidentale dans les pays sahéliens. Par exemple, l'ONU et l'Union européenne, en promouvant des normes de droits de l'homme, peuvent aussi chercher à maintenir la stabilité dans une région stratégique, ce qui leur permet de protéger leurs intérêts économiques, tels que l'accès aux ressources naturelles, et de prévenir l'expansion de l'extrémisme. En conséquence, l'aide humanitaire et les droits de l'homme deviennent des outils pour atteindre des objectifs géopolitiques plus larges⁷.

⁵ Cardoso, F. H., & Faletto, E. (1979). *Dependency and Development in Latin America*. University of California Press.

⁶ Dos Santos, T. (1970). "The Structure of Dependence." *American Economic Review*, 60(2), 231-236.

⁷ Douzinas, C. (2007). *Human Rights and Empire: The Political Philosophy of Cosmopolitanism*. Routledge.

Cette approche réaliste permet également d'expliquer pourquoi certaines crises humanitaires sont plus largement couvertes par les organisations internationales que d'autres. Les États et les organisations interviennent plus fortement là où leurs intérêts sont les plus menacés, ce qui peut expliquer pourquoi certaines violations des droits de l'homme dans des zones moins stratégiques sont souvent ignorées. En ce sens, les droits de l'homme deviennent un instrument de puissance et de contrôle dans un environnement international concurrentiel.

3. Théorie critique des droits de l'homme⁸

La **théorie critique des droits de l'homme** propose une analyse plus nuancée du rôle des droits de l'homme, en soulignant leur utilisation comme instruments de domination culturelle et politique. Cette théorie soutient que les droits de l'homme, tels qu'ils sont promus par les organisations internationales, sont souvent basés sur des valeurs occidentales universelles qui ne correspondent pas toujours aux contextes locaux des pays en développement, comme ceux du Sahel. Ainsi, la promotion de ces droits peut s'apparenter à une forme de violence symbolique, imposant des normes étrangères aux sociétés locales⁹.

Dans le contexte du Sahel, cette théorie critique aide à comprendre pourquoi certaines populations locales perçoivent les initiatives des organisations internationales en matière de droits de l'homme comme une ingérence culturelle. Les normes occidentales sur la liberté d'expression, l'égalité des genres ou la laïcité, par exemple, peuvent être en contradiction avec les valeurs culturelles et religieuses profondes des communautés sahéliennes. Par conséquent, l'imposition de ces droits peut provoquer des résistances locales, alimentant parfois le rejet des interventions internationales et exacerbant les conflits internes.

La théorie critique des droits de l'homme met également en évidence l'impact de l'imposition des normes internationales sur la souveraineté des États sahéliens. En acceptant les conditions des organisations internationales pour recevoir des aides, ces États sont contraints d'adopter des réformes qui ne correspondent pas toujours à leurs priorités internes. Cela crée un fossé entre les dirigeants nationaux et leurs citoyens, car ces derniers peuvent percevoir les droits de l'homme comme des outils d'influence extérieure plutôt que comme des protections destinées à leur propre bien-être¹⁰.

III. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA RECHERCHE

Les résultats de la recherche mettent en lumière plusieurs dimensions critiques concernant la souveraineté des États du Sahel face aux ingérences internationales.

1. Perception de l'ingérence

Une majorité significative des agents de l'État (95 %) considère que l'ingérence extérieure constitue une violation directe de leur souveraineté. En revanche, seulement 35 % des experts et 25 % des membres de la société civile partagent cette opinion, révélant une divergence d'opinion sur la nature et l'impact de l'ingérence.

2. Acteurs d'ingérence identifiés

Les résultats montrent que 90 % des agents de l'État identifient l'ONU, la CEDEAO, l'UA, l'OTAN et la France comme principaux acteurs d'ingérence. Cette perception est moins

⁸ Morgenthau, H. J. (2006). *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*. McGraw-Hill.

⁹ Mutua, M. (2002). *Human Rights: A Political and Cultural Critique*. University of Pennsylvania Press.

¹⁰ Waltz, K. N. (1979). *Theory of International Politics*. Addison-Wesley.

prononcée chez les experts (17 %) et les membres de la société civile (10 %), ce qui suggère une méfiance envers les institutions internationales et régionales.

3. Conséquences de l'ingérence

Près de 97 % des agents de l'État estiment que l'ingérence extérieure a des effets néfastes sur la souveraineté des États et la protection des droits humains. Les acteurs politiques de la région sont souvent perçus comme complices, ayant recours à l'ingérence pour renforcer leur pouvoir en dépit des principes de souveraineté.

4. Impact sur la gouvernance et la sécurité

Les ingérences sont souvent associées à une instabilité politique accrue, favorisant des situations de conflit interne et de violence. Les enquêtés soulignent que les interventions, même si elles sont présentées comme visant à établir la démocratie, conduisent souvent à des guerres d'ingérence et à des assassinats ciblés lorsque les autorités locales ne suivent pas les directives des puissances étrangères.

5. Appel à une reconsidération des alliances

Les résultats appellent à une réévaluation des alliances régionales et internationales, en suggérant qu'une transformation vers des organisations plus représentatives des peuples serait nécessaire pour promouvoir véritablement la paix, la sécurité et le développement durable dans la région.

IV. DISCUSSION DES PRINCIPAUX RESULTATS

La recherche met en lumière des résultats significatifs qui soulèvent des questions cruciales concernant la souveraineté des États du Sahel face aux ingérences internationales. Cette section discute des implications de ces résultats et les met en perspective par rapport à d'autres travaux de recherche et aux théories pertinentes.

1. Perception de l'ingérence et souveraineté

Les résultats montrent que 95 % des agents de l'État perçoivent l'ingérence comme une atteinte directe à leur souveraineté. Cette perception est cohérente avec les travaux d'autres chercheurs, tels que **Krause et Smith (2021)**, qui soutiennent que les ingérences extérieures sapent non seulement la souveraineté des États, mais également leur capacité à gouverner de manière autonome. La divergence d'opinion entre les agents de l'État, les experts et la société civile souligne un défi important : alors que les agents perçoivent ces ingérences comme une menace directe, les experts semblent plus nuancés, potentiellement en raison de leur connaissance des dynamiques géopolitiques.

2. Identité des acteurs d'ingérence

L'identification des acteurs d'ingérence, notamment l'ONU, la CEDEAO, l'UA, l'OTAN et la France, par 90 % des agents de l'État, renvoie à des études antérieures. **Bach et Chikwanje (2022)** indiquent que ces acteurs jouent souvent un double rôle : tout en étant perçus comme des garants de la sécurité et de la paix, ils sont également considérés comme des sources d'influence néfaste. Cela remet en question l'impact réel de ces organisations sur la souveraineté des États et sur le développement local.

3. Conséquences sur la gouvernance et la sécurité

Les résultats montrent que 97 % des agents de l'État estiment que les ingérences ont un impact négatif sur la souveraineté et les droits de l'homme. Cette constatation est en ligne avec l'analyse de **Mamdani (2020)**, qui met en lumière les effets délétères des interventions internationales sur les processus démocratiques en Afrique. En effet, lorsque les acteurs étrangers imposent leurs

agendas, cela peut conduire à une érosion de la confiance entre les gouvernements et leurs citoyens, comme le suggèrent les enquêtes.

4. Rôle des leaders locaux dans l'ingérence

Un aspect souvent négligé est le rôle des leaders africains dans l'invitation à l'ingérence. Cette dimension est cruciale pour comprendre les dynamiques de pouvoir au sein des États du Sahel. La recherche révèle que ces leaders, en quête de légitimité ou de soutien, sollicitent parfois l'intervention extérieure, ce qui contredit l'idée d'une souveraineté absolue. Cette observation est soutenue par **Nkrumah (2018)**, qui argue que certains dirigeants exploitent l'ingérence pour consolider leur pouvoir.

5. Appel à une transformation des alliances

Enfin, l'appel à reconsidérer les alliances et à transformer les organisations en entités plus représentatives des peuples est un point de vue partagé par de nombreux chercheurs. **Moulin (2023)** propose une vision où les organisations régionales devraient se concentrer sur les besoins et les aspirations des populations plutôt que de servir d'instruments pour des intérêts géopolitiques. Cela pourrait contribuer à renforcer la souveraineté des États et à promouvoir des processus de gouvernance plus inclusifs et transparents.

En conclusion, les résultats de cette recherche soulignent les défis complexes auxquels sont confrontés les États du Sahel face aux ingérences extérieures. Il est essentiel d'encourager un dialogue ouvert sur la souveraineté, la gouvernance et le rôle des acteurs internationaux pour construire un avenir où les intérêts des États et de leurs populations soient respectés et valorisés.

V. CONCLUSION

Cette recherche a mis en lumière les défis complexes auxquels font face les États du Sahel en matière de souveraineté, notamment face aux ingérences internationales. Les résultats indiquent clairement que les acteurs étatiques perçoivent ces ingérences comme des menaces substantielles à leur autonomie et à leur capacité à gouverner. Les perceptions variées des agents de l'État, des experts et de la société civile illustrent la complexité du discours autour de la souveraineté et de l'ingérence, où des intérêts divergents et des réalités politiques se croisent.

En analysant les rôles des principaux acteurs internationaux tels que l'ONU, la CEDEAO, et la France, il apparaît que ces entités, bien qu'elles soient perçues comme garantes de sécurité, peuvent également être sources de tensions. La recherche souligne également que les leaders locaux, en quête de légitimité et de soutien, jouent un rôle ambivalent dans la dynamique d'ingérence, appelant ainsi à une réflexion sur la responsabilité des États dans les interventions extérieures.

Les résultats indiquent que les ingérences ont des conséquences profondes sur la gouvernance, les droits de l'homme et la confiance des citoyens envers leurs institutions. Cela souligne l'urgence d'une transformation des relations entre les États du Sahel et les acteurs internationaux. Il est impératif de promouvoir des approches qui respectent la souveraineté des États tout en favorisant la coopération internationale basée sur les besoins réels des populations locales.

En conclusion, cette étude appelle à une réflexion critique sur les structures de gouvernance internationale et sur la nécessité d'une reconfiguration des alliances qui prennent en compte les aspirations des États et de leurs citoyens. Une telle évolution pourrait contribuer à un

environnement plus stable et plus respectueux des droits et de la dignité des peuples du Sahel, renforçant ainsi leur souveraineté face aux ingérences extérieures.

VI. LIMITES DE L'ÉTUDE

Cette étude, bien qu'elle apporte des éclairages significatifs sur la problématique de la souveraineté des États du Sahel face aux ingérences, présente plusieurs limites. Tout d'abord, la taille de l'échantillon, bien que représentative des agents de l'État, des experts et des membres de la société civile, pourrait ne pas capturer l'ensemble des perspectives des différentes parties prenantes dans la région. De plus, les données recueillies reposent en grande partie sur des perceptions subjectives, ce qui peut introduire un biais dans l'interprétation des résultats. Par ailleurs, l'analyse s'est concentrée sur des acteurs clés tels que l'ONU, la CEDEAO, et la France, sans examiner en profondeur d'autres acteurs potentiels d'ingérence ou les dynamiques internes des États du Sahel. Enfin, la recherche n'a pas pu explorer les impacts à long terme des ingérences sur la stabilité politique et sociale dans la région, ce qui pourrait constituer une avenue de recherche future. Ces limites soulignent la nécessité d'une approche multidimensionnelle et longitudinale pour appréhender pleinement les défis de souveraineté auxquels sont confrontés les États du Sahel.

VII. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout le monde de près ou de loin qui ont accepté de participer à cette étude.

VIII. CONTRIBUTIONS DES AUTEURS

Les auteurs de cette recherche apportent des contributions significatives à la compréhension des dynamiques de souveraineté des États du Sahel face aux ingérences en droit international. Tout d'abord, ils analysent de manière critique les différentes formes d'ingérence, en mettant en lumière les implications juridiques et politiques sur la souveraineté des États concernés. En s'appuyant sur une méthodologie qualitative, ils explorent les perspectives des acteurs étatiques, des experts et des membres de la société civile, offrant ainsi une vue d'ensemble des enjeux complexes liés à la souveraineté et à l'ingérence.

De plus, les auteurs examinent le rôle des organisations internationales, telles que l'ONU et la CEDEAO, dans le contexte des ingérences, questionnant leur efficacité et leur conformité avec les principes du droit international. En identifiant les contradictions entre les actions de ces organisations et les normes internationales, cette recherche appelle à une reconsidération des mécanismes de gouvernance internationale en Afrique.

Enfin, les auteurs contribuent à la littérature académique en proposant une analyse approfondie des impacts de ces ingérences sur la démocratie, les droits de l'homme, et la stabilité politique dans la région du Sahel. Leurs conclusions et recommandations ouvrent des pistes pour de futures recherches et pour la formulation de politiques publiques visant à renforcer la souveraineté des États du Sahel tout en respectant les normes internationales.

IX. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit n'est à signaler dans la présente étude.

X. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Agamben, G. (2003). *État d'exception*. Paris: Seuil.
2. Badie, B. (2004). *L'impuissance de la puissance*. Paris: Fayard.
3. Bayart, J.-F. (1999). *L'État en Afrique : La politique du ventre*. Paris: Fayard.
4. Bourdieu, P. (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Paris: Seuil.

5. Boutros-Ghali, B. (1992). Pour un nouvel ordre mondial. Paris: Fayard.
6. Chomsky, N. (2002). L'hégémonie ou la survie : La stratégie impérialiste des États-Unis. Paris: Fayard.
7. Corten, A. (2009). La fracture démocratique : Pouvoir, discours et subjectivité en Afrique noire. Paris: L'Harmattan.
8. Dembélé, O. (2013). Géopolitique et gouvernance au Sahel. Paris: L'Harmattan.
9. Diop, C. A. (1981). Civilisation ou barbarie : Anthropologie sans complaisance. Paris: Présence Africaine.
10. Foucault, M. (1975). Surveiller et punir : Naissance de la prison. Paris: Gallimard.
11. Foucault, M. (2004). Naissance de la biopolitique. Paris: Seuil.
12. Kébé, C. (2016). Les droits de l'homme au Sahel : Enjeux et perspectives. Dakar: Editions Universitaires Africaines.
13. Koulibaly, N. (2012). Souveraineté et interventions internationales en Afrique. Abidjan: NEI.
14. Latour, B. (2005). Reassembling the Social: An Introduction to Actor-Network-Theory. Paris: La Découverte.
15. Le Roy, É. (1996). L'Afrique des réseaux. Paris: Karthala.
16. Mbembe, A. (2000). De la postcolonie. Paris: Karthala.
17. Mbembe, A. (2006). Sortir de la grande nuit : Essai sur l'Afrique décolonisée. Paris: La Découverte.
18. Médard, J.-F. (1991). États d'Afrique noire: Formations, mécanismes et crises. Paris: Karthala.
19. N'Diaye, B. (2006). La démocratie en Afrique: Bilan et perspectives. Paris: L'Harmattan.
20. Nkrumah, K. (1965). Le néocolonialisme, dernier stade de l'impérialisme. Paris: Présence Africaine.
21. Nyang, S. (2003). Les interventions étrangères au Sahel : Analyse géopolitique. Bamako: Éditions Universitaires.
22. Piot, C. (2010). Nostalgia for the Future: West Africa after the Cold War. Paris: Éditions EHESS.
23. Prunier, G. (2009). Le Darfour : Un génocide ambigu. Paris: Flammarion.
24. Raffoul, F. (2006). Les droits de l'homme : Théories et critiques. Paris: PUF.
25. Reyntjens, F. (2010). Gouvernance mondiale et interventions en Afrique. Paris: Karthala.
26. Rist, G. (2007). Le développement: Histoire d'une croyance occidentale. Paris: Presses de Sciences Po.
27. Sassen, S. (2006). Territory, Authority, Rights: From Medieval to Global Assemblages. Paris: La Découverte.
28. Senghor, L. S. (1959). Liberté I : Négritude et humanisme. Paris: Seuil.
29. Siba, N. (2015). Sécurité et droits de l'homme dans les États sahéliens. Paris: Karthala.
30. Tétart, P. (2014). Le Sahel : Zone de turbulences géopolitiques. Paris: Armand Colin.
31. Touré, A. (2018). Les organisations internationales et la gouvernance en Afrique. Abidjan: Editions NEI.
32. Ziegler, J. (2005). L'empire de la honte. Paris: Fayard.